



Les
Carnets
de la Chaire
ESS

Fourier et le concept de coopération : une transversalité libertaire

Patrick Samzun — Septembre 2024

LIBERTÉ

— université
— lumière
— LYON 2

CHAIRE
D'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE

Introduction

Depuis les conférences de Charles Gide (entre 1886 et 1924), la recherche a perdu le lien entre les textes de Fourier et l'histoire de la coopération. L'historien de la coopération Jean Gaumont insistait sur le rôle des fouriéristes réalisateurs et dissidents dans la préhistoire du mouvement coopératif¹. Depuis, les historien.nes, économistes et sociologues de la coopération, comme Henri Desroche ou André Gueslin, se sont rangé.es derrière ses conclusions pour faire du *fouriérisme pratiqué* une des origines du mouvement coopératif. Bernard Desmars montre ainsi la place spécifique, « participationniste » (au sens de la participation aux bénéfices), des militant.es fouriéristes au sein ou aux marges de ce mouvement.

Après ces travaux, nous voulons analyser le dispositif conceptuel de Fourier lui-même, parce qu'il peut nous servir d'inspiration théorique et politique, dans le cadre des luttes contemporaines contre le capitalisme, l'ordre salarial et le désordre climatique.

Chez Fourier, le concept de coopération est présent dans les textes qu'il consacre à la période du mouvement social et qu'il appelle « garantisme » :

c'est la période de transition vers l'harmonie universelle, qui utilise les germes d'association présents dans la société de son temps pour penser des formes plus solidaires d'organisation économique. Or chez Fourier mais aussi chez ses premier.es disciples expérimentateurs, l'activité économique ne peut être détachée de la multiplicité des liens sociaux. L'idée coopérative doit être comprise dans toute sa puissance *associative*, comme une force sociale, éthique et politique, qui vise à transformer l'ensemble de nos relations sociales, productives comme « reproductives » (relations « domestiques »), sans oublier les relations de soin envers notre milieu de vie (forêts, sources d'eau, qualité de l'air, etc.). Or la pensée sociale et politique de Fourier se tient à l'écart de l'État et du salariat et exige dans tous ses projets de respecter la pluralité des goûts et des affinités. Elle est donc profondément anti-autoritaire. C'est pourquoi nous proposons de caractériser le concept de coopération chez Fourier comme une transversale *libertaire* qui peut nous permettre de penser et d'expérimenter aujourd'hui et demain des formes d'auto-organisation du social, dans les marges, les ruines ou les interstices du capitalisme².

¹ *Histoire générale de la coopération*, I, p. 85 et suiv., p. 163 sur le rôle de Derrion dans l'histoire de la coopérative de consommation (Commerce véridique et social).

² La réappropriation « communale » ou « communaliste » de terres paysannes, en lien avec des luttes urbaines, sous la « forme-commune » conceptualisée par Kristin Ross, fait écho aux projets imaginés par Fourier. Voir K. Ross, *La Forme-Commune*, La Fabrique, 2023. L'essai de « coopérative intégrale » en Catalogne depuis 2009 semble aussi répondre à la même logique.

Qui était Charles Fourier ?

Dans la première moitié du XIX^e siècle, Charles Fourier (1772-1837) critique la civilisation de son temps et imagine la possibilité d'une société harmonieuse fondée sur l'épanouissement des passions. Au cœur de sa pensée, on trouve par exemple : le travail « attrayant », l'éducation intégrale et polyvalente, la liberté amoureuse, l'émancipation des femmes. Ses écrits empreints à la fois de philosophie, d'humour et d'imagination ont inspiré des écrivain.es et des poètes ; ils ont aussi fait des émules, suscité des « expériences sociales », c'est-à-dire des tentatives de communautés ou phalanstères en France, aux États-Unis et ailleurs³.

³ Nous nous inspirons de « Charles Fourier en dix lignes », <https://www.charlesfourier.fr/spip.php?article339>.

I • Ce que coopérer veut dire

Quand Robert Owen crée le terme *cooperation* en anglais, en 1817⁴, il lui donne un sens économique plus précis que celui plus traditionnel mais plus vague de collaboration ou d'activité conjointe. Il s'agit de penser et de réaliser de nouvelles formes d'organisation des classes laborieuses qui permettent de concilier unité, production et autonomie, alors même qu'elles sont en train de subir un mouvement de dépossession de leurs terres, de leurs savoir-faire et de leur temps. Quelques années plus tard, au fil des expérimentations d'Owen et de ses proches, comme William King, le modèle de la coopérative de consommation émergera avec les Équitables pionniers de Rochdale (1844) : les acheteur.es-sociétaires partageaient les bénéfices en bénéficiant d'une ristourne sur leurs achats.

Les historien.nes du fouriérisme Charles Gide et Jean Gaumont, non sans chauvinisme, n'ont pas manqué de voir dans le fouriériste lyonnais Michel-Marie Derrion (1803-1850) le précurseur français de cette forme coopérative, bien que le modèle de la ristourne n'y soit pas présent. Qu'importe, nous dit Gide, il s'agissait bien de court-circuiter les intermédiaires commerciaux, traités de parasites, et de se regrouper en tant que consommateur.ices pour diminuer le prix d'achat (et améliorer la qualité). Et de retenir de ce récit franco-lyonnais le rôle primordial de Fourier.

⁴ Voir l'entrée « Cooperation » de l'*Oxford English Dictionary*, <https://www.oed.com/view/Entry/41037?redirectedFrom=cooperation#eid8321655>

Pour nous, l'essentiel est qu'Owen et Fourier font face à un problème social-historique commun, celui de l'indigence des classes laborieuses, à l'aube de transformations économiques majeures. Il n'est guère étonnant que deux esprits « socialistes », attentifs à ces transformations, œuvrent (pour ne pas dire coopèrent) dans la même direction. Il n'est que de comparer leurs textes pour sentir cette profonde parenté d'inspiration, où les termes de coopération et d'association voisinent pour s'opposer à la logique de la compétition et désigner une recherche d'unité bénéfique à tous et toutes, dans l'ordre de la production, mais plus généralement des relations sociales.

Quand Owen parle de « l'unité et de la coopération mutuelle » des classes laborieuses à l'intérieur de « villages agricoles et manufacturiers » (*Times*, 9 août 1817), Fourier lui répond en quelque sorte outre-atlantique, en s'adressant nommément à lui au début du premier et du deuxième volume du *Traité d'association domestique-agricole* composé à partir de 1817 et publié en 1822 et en travaillant lui-même, à sa manière plus passionnelle, le concept de coopération⁵ à la fin du 3^e volume :

« les passions n'entraînent l'individu qu'à opérer contre la masse, aux bénéfices de qui il n'est point associé et qui n'a pour lui nulle sollicitude. Telles sont les trois qualités requises [minimum, répartition proportionnelle, exploitation sociétaire] pour former des citoyens, des êtres *conciliant la morale avec la politique*, par la coopération de chacun au bien de tous, et par l'unité d'efforts pour accroître les économies et les produits. » (*TUU 3, OC IV, 582-3*).

On voit que le combat contre l'esprit de compétition suppose une nouvelle forme d'opération sociale et économique, qui ait un sens à la fois éthique et politique, en permettant de sortir collectivement de l'indigence : la « coopération de chacun au bien de tous ». Fourier et Owen opèrent en sens convergents du point de vue de l'inspiration contextuelle et de la finalité générale. Restent les différences de forme et d'aspect.

Il en est deux au moins qui nous incitent à caractériser d'anarchiste ou d'anarchisante l'idée coopérative chez Fourier, par opposition à la vision communiste d'Owen. Pour se distinguer d'Owen, Fourier précise en effet qu'il ne vise pas un égalitarisme absolu, qui risquerait d'aplatir les différences de caractères et de passions. Surtout, il s'oppose à l'excessive sévérité de la discipline à New Lanark⁶, qu'il juge monastique.

La dimension « attrayante » du travail et du luxe, conditionnée par une logique de la consultation des goûts, constitue pour nous la richesse et la singularité « libertaires⁷ » des projets coopératifs de Fourier. C'est ce que nous voudrions montrer plus amplement dans un deuxième temps.

5 Fourier parle explicitement de « coopération agricole et domestique », *TUU 3*, 535.

6 C'est le nom du village écossais, où Robert Owen mit en œuvre, au début du 19^e siècle, son programme de réformes sociales.

7 Nous nous référons au sens précis de ce concept créé par l'ouvrier-poète Joseph Déjacque contre la misogynie de Proudhon (en 1857), et pour déployer un imaginaire du luxe et de l'attrait, qui se déploiera dans les projets coopératifs et artistiques de la Commune.

II • Les conditions de la liberté de coopérer

La première condition consiste à prendre en compte deux différences essentielles pour éviter tout effet d'oppression dans le mécanisme coopératif : la différence sexuelle ou de genre, et la différence d'âge. Autrement dit, il ne sert à rien de disserter sur la répartition capital, travail, talent, si la place des femmes et des enfants n'est pas reconnue dans la société. Pas de co-opération productive et sociale sans association des femmes et des enfants. Encore ne s'agit-il pas d'exploiter en usine le travail des enfants, mais de transformer les relations sociales d'âge en conférant une certaine responsabilité aux enfants dans le déploiement concerté de la qualité de vie. C'est ce mécanisme de responsabilisation des enfants (toujours graduel, proportionné, consultatif et rotatif) que Fourier appelle notamment *petites Hordes et petites bandes*. Pour les femmes, on cite souvent l'adage que s'est approprié Marx sur l'émancipation des femmes comme indice de progrès social⁸ ; or il ne s'agit pas d'une citation en passant, mais d'un véritable pivot.

La deuxième condition s'approche de la logique contemporaine du revenu garanti : Fourier parle de « minimum proportionnel ». C'est une exigence éthique et politique fondamentale pour extirper l'indigence des classes laborieuses de l'époque. Cela suppose donc que les collectifs qui composent la société (et non l'État) s'entendent pour garantir le contexte de fonctionnement effectif des projets coopératifs, en couvrant les besoins matériels minimaux « en aliments, vêtements et logements proportionnés aux trois classes, la

haute, la moyenne et la basse. ». Sa réflexion est ici d'une grande cohérence, car il ne s'agit pas d'oublier la liberté pour le bien-être matériel : « car un homme, nous dit Fourier, est nourri, vêtu, logé dans les dépôts de mendicité, où il est prisonnier et très malheureux » (*TUU 2*, 169). On pourrait ajouter malheureux parce que prisonnier : il ne suffit pas d'avoir chaud pour être heureux, encore faut-il pouvoir organiser sa vie librement. Ce qui suppose trois sous-conditions annexes : « un régime d'attraction industrielle » (a), « l'exercice ou l'équivalent des sept droits naturels » (b) et « l'association des intérêts du peuple à ceux des grands » (c).

a) Le régime d'attraction industrielle constitue la contrepartie positive de la liberté négative garantie par le minimum. D'une part, le travail coopératif ou sociétaire ne peut être réellement choisi que s'il ne correspond plus à une nécessité vitale de subsistance ou de bien-être matériel : il correspondra alors au désir d'être actif et utile à la société ; mais d'autre part, et plus positivement cette fois, ce désir ne peut être satisfait que si la qualité et l'organisation du travail permettent effectivement d'attirer de potentiels volontaires. Dans la pensée et le lexique de Fourier, cela signifie que le contenu de l'activité de travail doit offrir des stimulations « passionnelles » suffisamment fortes et variées pour soutenir l'intérêt tout au long de la journée et sur un plus long terme, faire sentir à chacun.e qu'il/elle a sa place dans la société.

8 « Les progrès sociaux et changements de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté, et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes. » (*Théorie des quatre mouvements*, 1808, p. 195).

b) La deuxième sous-condition pour que le minimum proportionnel joue son plein rôle de garantie sociale dans la dynamique coopérative, Fourier l'exprime en termes d'exercice ou de compensation des « droits naturels ».

Il s'agit de prendre exemple sur un au-delà ou un en-deçà de la société moderne industrialisée. C'est pour cette raison que Fourier compare ces droits à ceux des prétendus « sauvages » - qu'on désignerait plutôt aujourd'hui comme peuples autochtones - parce qu'ils et elles auraient conservé des relations plus riches et durables avec leur territoire de vie. Ainsi les quatre premiers droits naturels concernent-ils la cueillette, la pâture, la pêche et la chasse. L'idée centrale ici, semble-t-il, serait de conserver un libre accès aux fruits « que donne la terre », et de rendre possible l'expérience d'une « libre pâture » pour des animaux qu'on aurait choisi d'élever. Autrement dit, on peut considérer que la dynamique coopérative chez Fourier ouvre des possibilités de compositions avec des êtres non humains, au bien-être desquels il était explicitement attaché. L'équivalence moderne de la chasse et de la pêche consisterait surtout à rehausser ces activités qui peuvent être pénibles « par des accessoires de luxe et de plaisir inconnus au Sauvage » : ces activités, si elles sont conservées, doivent relever plus du jeu que de la nécessité et expriment la possibilité d'une certaine liberté d'usage du corps dans des espaces non contrôlés.

c) Pour finir, la troisième et dernière sous-condition du minimum proportionnel vise à répondre au problème de l'inégalité sociale. A quoi sert de fixer un revenu minimum garanti pour les futurs sociétaires si les écarts de richesse continuent d'attiser haine et jalousie ? Comment coopérer en situation d'inégalité ? Le problème est accentué par le fait que Fourier n'est pas égalitariste et ne souhaite pas supprimer les riches ou les capitalistes d'un coup de baguette magique révolutionnaire. Une liberté strictement égale équivaut pour lui à de la contrainte ; une liberté trop inégale court le risque d'éclater en discorde.

La réponse de Fourier est circulaire, c'est-à-dire libertaire, elle associe étroitement les moyens et les fins : pour créer un monde coopératif (sociétaire), il faut coopérer, s'associer utilement les un.es aux autres, dans le maintien d'un degré de différence qui ne lèse directement personne. Seul.es les riches rentier.ères, qui ne font rien de leur argent, se dissocient eux-mêmes du projet coopératif ; de même, les classes du capitalisme extractiviste qu'on pourrait appeler « destructives » parce qu'elles ruinent les capacités de régénération du milieu de vie du fait de leurs industries, ne peuvent (ni ne voudraient) participer à ce projet. Ne reste qu'à associer en intérêts les classes utiles, et quel meilleur intérêt que l'attrait commun pour des activités devenues attrayantes ? Non seulement, « la chance de travail attrayant ferait disparaître les fatigues du peuple », mais du même coup aussi, « le mépris du riche pour des inférieurs dont il partagerait les fonctions devenues séduisantes » (TUU 2, 174).

C'est sur ce terrain de sympathisation sociale progressive et partielle, créé par la dynamique d'une subsistance garantie, de droits d'accès et d'usage aux espaces naturels et d'auto-exclusion des classes rentières et toxiques, que le projet coopératif peut germer de manière réaliste et disposer ses règles de répartition et de coordination passionnelle.

III • L'utilité sociale de la coopération

Une fois le minimum assuré vient la question du fonctionnement coopératif : quel principe de justice anime ce fonctionnement ? Fourier parle de la « répartition proportionnelle aux trois facultés capital, travail, et talent ». Il est connu que cette tripartition figure dans la plupart des statuts des associations coopératives fouriéristes et qu'elle sert à séparer le courant fouriériste des autres dans le mouvement coopératif. Dans l'esprit de Fourier, il s'agit de concilier les intérêts des capitalistes et des travailleur.euses, sans accorder tout le pouvoir aux travailleur.euses, à la fois en termes d'investissement, de propriété, de gestion et donc de répartition. Cela s'oppose donc nettement aux principes anarchistes d'autogestion.

Pourtant, il convient de revenir aux racines du problème. L'objectif de la coopération est de concilier les intérêts de l'individu.e avec ceux de la « masse », disons de la collectivité organisée de travailleurs et de travailleuses (organisée en séries et groupes, dans la période sociétaire). Dans les termes de Fourier, voici les coordonnées du problème : « comment un villageois ménagera-t-il les intérêts d'une masse qui ne lui répartirait pas équitablement un lot du bénéfice général qu'aura produit le concours de tous au bien commun ? » Comme on l'a vu précédemment, cette dynamique de l'action collective en vue du « bien commun », cette co-opération au sens propre, exclut de fait les riches oisif-ves, rentier.ères ou spéculateur.ices. L'important est que cette coopération soit d'une part efficace, en produisant un « bénéfice général » - ce que permettent les économies de coût et d'échelle et le surcroît de force ou d'intelligence lié au regroupement coordonné

des individu.es -, et d'autre part, qu'elle soit équitable, en récompensant la participation de chacun.e. C'est ici que les seules notions abstraites ou quantitatives de capital et de travail se révèlent insuffisantes d'un point de vue éthique et politique pour définir exactement des critères de répartition, c'est-à-dire des critères de définition du mérite ou de la valeur de chacun.e dans l'œuvre commune. Le critère du talent est plus qualitatif mais aussi plus flou et donc difficilement objectivable. C'est pour répondre à ces difficultés que Fourier propose une double série de critères tripartites, qui servent à spécifier les modalités d'application de la répartition capital, travail, talent⁹.

3.1) Nécessité, utilité, agrément

La première série de critères sert à classer les séries (ou types de travaux) « selon les convenances générales, et non selon les produits ». L'efficacité dont nous parlions plus haut n'est donc pas seulement ou principalement économique, mais prioritairement sociale. Il s'agit d'accroître et de renforcer par le fait même de coopérer la qualité et l'harmonie des liens sociaux. Toute coopérative est d'abord et avant tout une œuvre ou une « mécanique sociale » qui vise à renforcer les « liens d'unité ». C'est ce que Fourier range sous le terme de nécessité, en tant que capacité essentielle de concourir à l'unité :

« le but est de soutenir l'association dont on obtient tant de richesse et de bonheur ; la série la plus précieuse est donc celle qui, PRODUCTIVE OU IMPRODUCTIVE, CONCOURT le plus efficacement à serrer le lien sociétaire. » (TUU 4, 524)

9 L'exemple du familistère de Guise mis en place par Godin (1817-1888), selon des principes proches de Fourier, montre la difficulté de transformer l'organisation du travail sans transformation sociale plus générale : la répartition au mérite ou le travail par affinité rencontrent peu d'échos chez les ouvriers du familistère. Voir le travail sociohistorique de Michel Lallement, *Le travail de l'utopie. Godin et le familistère de Guise*, Les Belles Lettres, Coll. L'histoire de profil, 2009.

CARNET DE LA CHAIRE N°12

FOURIER ET LE CONCEPT DE COOPÉRATION: UNE TRANSVERSALITÉ LIBERTAIRE

Pour Fourier, la coopération est:

une force **sociale**, **éthique** & **politique** & **anti-autoritaire**
État Salarié
transversale libertaire qui peut inspirer les luttes actuelles contre le capitalisme.

La coopération est une organisation des classes laborieuses pour sortir collectivement de l'indigence.

Mais Fourier rejette l'égalitarisme absolu Owen

il défend un travail attrayant et le respect des goûts de chacun-e.



Pour une liberté de coopérer

Prise en compte des différences de genre d'âge

LIBÉREZ LES FEMMES ET LES ENFANTS!

Revenu garanti libération des besoins matériels AVEC

Limitation des inégalités
rejet des riches oisifs et des capitalistes extractivistes



Un travail intéressant & stimulant



Respect des droits naturels cueillette, pêche...



Une rémunération de l'utilité sociale

Quels critères de répartition?

Capital
Travail
Talent

OK, mais pas que!

Nécessité & utilité sociale

Attrait du métier

Égalité des sexes



En bref à quel point ton travail est utile socialement, et à quel point es-tu libre de le faire?

La coopération comme art libertaire

Fourier encourage plusieurs types de passions pour éviter l'ennui

La papillonne
on varie les activités pour stimuler l'intérêt

La composite
on combine l'enthousiasme physique et moral

L'insouciance
on introduit du jeu et de la liberté

La coopération est stimulée par la variété des plaisirs et des goûts plutôt que par la recherche de l'argent.



Fourier propose une vision de la coopération basée sur la liberté et le respect des différences. Contrairement à un égalitarisme strict, il prône une société où les besoins de base sont garantis, où chacun-e peut s'épanouir et où le travail est volontaire et agréable.

La coopération n'est donc pas directement une œuvre productive ; elle est de nature coproductive ou relationnelle, et n'implique pas la forme de l'emploi salarié, ou l'objectif du retour sur investissement. La place du capital est donc limitée et encadrée par la priorité accordée aux critères de nécessité et d'utilité sociale. Quant au talent, il ne peut être identifié à une compétence ou performance purement individuelle, car il est reconnu dans la participation à certaines activités qui contribuent au bien-être collectif tout en étant désagréables voire répugnantes en elles-mêmes. La part d'« obstacles répugnants » ou la « dose d'attraction » que peut contenir une activité joue respectivement en faveur ou en défaveur de la répartition proportionnelle des bénéfices et des récompenses collectives. Ainsi, les menus travaux de jardinage, attrayants et agréables, dont l'utilité sociale directe peut être variable, sont à eux-mêmes leur propre récompense et ne justifient pas de dividende pécuniaire avantageux. En revanche, un travail agréable, comme la participation à une troupe d'opéra, qui ne mériterait pas pour cela de récompense, en reçoit dans la mesure où il « concourt spécialement à l'unité, par sa propriété de former l'enfant à toutes les harmonies matérielles : cette série est donc précieuse à double titre, en directe et inverse, et prend place aux premiers rangs dans la catégorie de nécessité. » (TUU 4).

3.2) Nombre, temps et force

Plus quantitatifs sont ensuite les sous-critères de « nombre des coopérateurs, de temps donné aux fonctions et de balance des forces des sexes ». Mais l'important est de discerner que la logique qui gouverne l'agencement coopératif et sa répartition, tant matérielle que morale (gratifications symboliques ou pécuniaires), est celle de la liberté associative : quelle est la part d'abnégation demandée au travailleur.euse individuel.le, quel temps est-il.elle obligé.e de consacrer à une activité épuisante voire répugnante ? Quelle souffrance s'inflige-t-il.elle alors par rapport à l'exercice de ses droits naturels ? Et symétriquement, quelle est sa participation effective à l'œuvre commune ? Autrement dit, en quel sens fraternel ou solidaire déploie-t-il.elle sa liberté ? Développe-t-il.elle en même temps celle des autres, en prenant soin d'eux (série des « infirmistes » ou infirmier.es), en enrichissant et raffinant leurs goûts (chorales et chanteurs ou chanteuses d'opéras...), leurs sens, leurs affects ?

Coopérer c'est agrandir les chances et les possibilités de la liberté commune, et c'est pour cette raison que, derrière les critères abstraits et monétisables du capital, du travail et du talent, il faut rendre visibles ceux de la nécessité et de l'utilité sociale, celui de l'agrément ou de l'attrait qui détache la recherche de travail de la recherche d'argent, et enfin celui de l'égalité des sexes et des âges, qui vise à donner à chacun.e sa place dans la société, une place « libérale » au nom de l'utilité sociale et libertaire parce qu'elle ménage la variété des plaisirs et des goûts.

IV • L'art libertaire d'organiser la coopération

Nous voudrions insister pour finir sur le rôle des passions dans la dynamique d'articulation des individu.es et du collectif selon Fourier. La fonction principale des « séries passionnelles », de leur distribution et de leur variété, est de permettre à chaque individu.e d'absorber son intérêt individuel dans l'intérêt collectif de sa série, et symétriquement de contrecarrer l'intérêt collectif de son groupe par la multiplicité des intérêts individuels qu'il éprouve ailleurs. L'individu vit avec et pour les groupes de son choix, en lesquels il.elle s'épanouit, sans cependant s'épuiser ou se fondre en eux, car il.elle existe aussi autrement et ailleurs. C'est cette pluralité de rôles sociaux qui permet à la fois d'exprimer la diversité de ses passions, d'enrichir sa liberté et d'empêcher qu'elle s'identifie de façon rigide à l'identité d'un seul groupe. C'est le dernier point qui fait peut-être du projet coopératif fouriériste un projet libertaire : son pluralisme irréductible.

Il faut probablement ici articuler trois passions pour comprendre le type de dynamique sociale que réclame la coopérative fouriériste.

4.1) La papillonne

La papillonne, d'abord, est l'origine de la « plus grande variété possible en fonctions individuelles ». Elle invite à réduire « à une heure ou deux l'enthousiasme industriel et la durée des séances, et donne lieu à l'enrôlement de chaque individu dans une quarantaine de séries » (TUU IV). Remarquons d'abord que, si Fourier parle de quarante séries, il ne parle pas de quarante métiers différents ; s'il y a effectivement plusieurs types d'activités selon

les passions mobilisées (tel sens, tel affect, telle passion mécanisante ou régulatrice), si l'activité peut être plus ou moins physique, esthétique ou intellectuelle, en revanche, elle peut appartenir à un nombre limité de domaines. L'agriculture ou le jardinage peuvent ainsi combiner plusieurs séries, puis la gastronomie ou « gastrosophie » ou art de préparer sainement et socialement les produits de la récolte, et enfin par exemple, l'opéra ou le théâtre pour délasser son esprit tout en démultipliant son activité physique. L'important consiste dans la continuité, la variété et la graduation des plaisirs.

De plus, l'organisation d'une journée scolaire aujourd'hui montre bien que l'intérêt des enfants est stimulé par les changements d'activités, de disciplines et d'exercices. On n'imaginerait guère une journée entière et encore moins une semaine entière consacrée à une seule et même activité : nous sommes des êtres composites nous dit Fourier, nous avons besoin de composer et d'articuler nos plaisirs et nos passions, en les animant de ressorts différents. Pourquoi imaginer que l'âge adulte représenterait nécessairement une coupure radicale avec l'énergétique et la rythmique passionnelle de l'enfance ?

4.2) La composite

Dans la mécanique sociale fouriériste, cette composition passionnelle relève de la deuxième passion mécanisante ou coopérative que Fourier appelle la Composite, « [charme composé permanent] par intervention combinée des quadruples ressorts d'enthousiasme

et d'équilibre ». Ici, les deux dimensions du physique et du mental, graduées selon la diversité des sens et la diversité des affections (ambition, amitié, amour, familisme) - ce pluralisme interne à chaque individu.e ne peut s'exprimer qu'extérieurement dans une série de relations multiples, qui peuvent être des relations productives, mais aussi des relations de soin, d'amour, d'éducation, selon un éventail qui va bien au-delà de la grille des emplois salariés de l'économie capitaliste. L'anti-capitalisme de Fourier ne passe pas tant par la proclamation d'une révolution des masses prolétariennes que par un changement des paradigmes de la valeur : qualité de vie et espérance de vie en bonne santé¹⁰, selon les termes de la « vigueur » et de la longévité » chez Fourier.

4.3) L'insouciance

C'est ici qu'intervient le rôle d'une troisième passion, un peu dissimulée dans le système. Nous ne faisons pas référence à la troisième passion mécanisante, « la cabaliste », mais nous voudrions plutôt souligner le rôle du septième « droit naturel » dans la terminologie de Fourier : l'insouciance. C'est en réalité un principe de jeu passionnel à l'intérieur de la mécanique huilée de la coopération. Ce principe est lié à celui du minimum, c'est-à-dire à la nécessité de ne pas avoir peur du lendemain. La coopération ne peut se réaliser en régime de précarité ; elle doit bien plutôt assurer contre les risques du lendemain par un principe de mutualité organisatrice et préventive. Il ne s'agit pas que des entrepreneur.euses chevronné.es prennent sur leur temps de vie familiale et personnelle pour se risquer aveuglément dans l'activité coopérative : toutes les dimensions de la vie, comme série cohérente de passions, doivent être modulées, engrenées pratiquement.

Mais du jeu doit rester pour l'insouciance. Le terme désigne un « bonheur animal ou sauvage » dans le vocabulaire de Fourier. De même qu'il ne faut pas oublier que nous avons été enfants, et que les enfants accompagnent nos activités, à leur manière ; de même, il ne faut pas oublier que nous sommes encore des animaux. Nous avons un pouce opposable pour monter aux arbres et des mains pour construire des cabanes ; des poumons pour épuiser les animaux non humains à la course et humer le zéphyr qui souffle sur les quais. Et nous sommes resté.es les frères/sœurs ou les disciples des peuples autochtones qui n'ont pas ruiné leur habitat et savent qu'il faut préserver dans une journée la part de jeu gratuit et de plaisirs collectifs. La seule chose qu'il faut y ajouter, nous dit Fourier, c'est l'égalité des hommes et des femmes. Sous ces conditions « animales » et autochtones ou disons « animistes », au sein d'une animation et d'une activation de toutes les composantes d'un territoire de vie, nous pouvons redonner sens au principe d'insouciance, à l'abri de l'industrie du loisir et de la consommation.

10 Le concept de « pleine santé » conçu par Éloi Laurent comme « une santé d'interfaces, de synergies, de solidarités. » (*Économie pour le 21^e siècle*, 2023, p. 207-225) prolonge assez bien les idées de Fourier.

Conclusion

Ne confondons pas cet éloge de l'insouciance avec l'injonction au bonheur dans le travail salarié aujourd'hui (et la fonction de « Chief Happiness Officer »). Le mode d'existence sociétaire est un ordre non salarial dans lequel le minimum nécessaire et les droits matériels sont garantis (vêtement, logement, nourriture, accès aux espaces naturels) et où la valeur monétarisée n'est pas centrale. Les indicateurs de richesse sont qualitatifs, sociaux et écosystémiques : qualité, diversité, convenance des denrées alimentaires, esthétique des bâtiments, hygiène de vie individuelle et relationnelle, plaisir, nécessité et utilité de travailler ensemble, rapport harmonique au milieu de vie géo-hydrologique, végétal et animal, etc.

Il s'agit de construire et d'expérimenter ensemble des travaux attrayants, dans des collectifs variés qui engrènent, entraînent et entraînent nos singularités, à l'intérieur d'un milieu naturel et social sain, riche et harmonieux. La finalité du travail coopératif est l'unité sociale à travers l'essor composite des passions, la vigueur du corps et la longévité, en maintenant toujours vivante la dynamique dissidente de l'insouciance¹¹.

11 Pour une approche convergente, on lira l'analyse « ucoopique » de Desroche en 1966 (« Voyage en ucoopies », *Esprit*, 346, février 1966, p. 222-245) et son redéploiement inventif chez Chantal Guillaume (« Fourier et la coopérative », dans Alain Mélo (dir.), *Utopies et entreprises, Imaginaires et réalités de la coopération ouvrière en Europe du XIX^e siècle au XXI^e siècle*, Besançon, PUFC, 2015).

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

Patrick Samzun

Patrick Samzun est docteur en philosophie et en littérature française. Il enseigne la philosophie au Lycée Marcel Sembat (Vénissieux) et mène des recherches sur le socialisme utopique (Fourier), l'anarchisme (Déjacque) et la pensée décoloniale (N. Ajari). Il fait partie du bureau de l'Association d'études fouriéristes.

Illustration de couverture / Gillian Ferreira

Synthèse graphique / Florence Rhode — Scicabulle

Direction artistique / Léa Courvoisier et Alex Lafourcade,
Direction de la communication, Université Lumière Lyon 2

Relectures / Silvène Arnaud-Clément, Solène Canet, Samuel Hévin

Comité de rédaction / Comité de suivi de la Chaire ESS

Exécution graphique / Patrick Metzger et Martine Chaillou

Secrétariat de rédaction / Fanny Lelong

Bibliographie

- **Desmars, B.**, 2010., *Militants de l'utopie ? Les fouriéristes dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Dijon, les presses du réel.
- **Desroche, H.**, 1975, *La société festive. Du fouriérisme écrit au fouriérisme pratiqué*, Paris, Seuil, p. 196.
- **Fourier, C.**, 1966-1968, *Œuvres complètes*, 12 vol., Paris, Éditions Anthropos.
-, 2001, *Théorie de l'unité universelle*, Dijon, Les presses du réel.
-, <https://www.charlesfourier.fr/> (site de l'Association d'études fouriéristes et des *Cahiers Charles Fourier*)
- **Gaumont, J.**, 1923, *Histoire générale de la coopération*, I, p. 85 et suiv., p. 163.
- **Gide, C.**, 1924, *Fourier précurseur de la coopération*, Paris, Association pour l'enseignement de la coopération.
- **Gueslin, A.**, 1998, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutuellistes dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Economica,(2^e édition), p. 59.
- **Guillaume, C.**, 2015, *Fourier et la coopérative*, Alain Mélo (dir.), *Utopies et entreprises, Imaginaires et réalités de la coopération ouvrière en Europe du XIX^e siècle au XXI^e siècle*, Besançon, PUFC.
- **Lallement, M.**, 2009, *Le travail de l'utopie. Godin et le familistère de Guise*, Les Belles Lettres, Coll. L'histoire de profil.
- **Laurent, E.**, 2023, *Économie pour le 21^e siècle*, Paris, La Découverte.
- **Ross, K.**, *La Forme-Commune*, La Fabrique, 2023.
- **Wustefeld, E., Verhoeven, J.**, « La coopérative intégrale, ou comment répondre aux besoins individuels et collectifs hors des règles du marché », *Basta Mag*, 23 juillet 2015.

Fourier et le concept de coopération : une transversalité libertaire

Patrick Samzun — Septembre 2024

Le penseur socialiste Charles Fourier (1772-1837) n'est pas seulement le précurseur du mouvement coopératif. C'est un penseur de la coopération. Les aspects transversaux et anti-autoritaires de son concept de coopération, qui intègre à la fois le social, l'économique et l'écologique, en font un concept libertaire. Grâce à celui-ci, nous pouvons penser aujourd'hui les enjeux multiples du revenu garanti, de la sécurité sociale et écologique ou de la « pleine santé », à l'écart de l'État et du salariat.

